

ETUDE DIAGNOSTIC DES BASSINS VERSANTS DU GUA ET DU PERAT EN CHARENTE-MARITIME

RAPPORT DE PHASE II – ENJEUX, ORIENTATION ET OBJECTIFS DE GESTION



février 2019

Commanditaire

SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE SEUGNE DU GUA ET DU PERAT
28 RUE DE VAUCANSON
17180 PERIGNY

Bureau d'Études



SOCIETE D'ÉTUDES GENERALES D'INFRASTRUCTURES
2 RUE SADI CARNOT
17500 JONZAC
Tél. : 05 46 04 32 86 – E-Mail : v.linlaud@segi-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1	OBJECTIFS DE L'ETUDE	8
2	PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	9
3	RAPPELS DE LA PHASE I	10
3.1	REH.....	11
3.2	QUALITE DE L'EAU.....	12
3.3	ESPACES NATURELS	12
3.4	USAGES, PATRIMOINE	12
3.5	ACTEURS LOCAUX.....	12
3.6	CONTRAINTE REGLEMENTAIRES	12
4	ENJEUX ET OBJECTIFS	13
4.1	HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ELUS	13
4.2	SYNTHESE DES ENJEUX ET PROBLEMATIQUES RETENUS PAR LES ELUS	15
5	PISTES D' ACTIONS	17

ANNEXES :

ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Surfaces communales comprises dans la zone d'étude	9
Tableau 2 : Réseau hydraulique concerné par l'étude préalable au futur PPG	9
Tableau 3 : Synthèse du niveau d'altération des différents compartiments de la zone d'étude	11
Tableau 4 : Questionnaire envoyé aux élus de la zone d'étude	14
Tableau 5 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et problématiques retenus par les élus	15
Tableau 6 : Définition de la classe de priorité en fonction du nombre de points distribués par les élus	16
Tableau 7 : Classes de priorité des problématiques du territoire retenues par les élus	16
Tableau 8 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux actions du PDM de l'agence de l'eau	17
Tableau 9 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux actions du DOCOB	18
Tableau 10 : Structures	19
Carte 1 : Périmètre de l'étude diagnostic	8
Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la masse d'eau « Le Gua »	10
Graphique 1 : Niveau d'altération des compartiments du réseau hydrographique de la zone d'étude en 2018	11

1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le Syndicat Mixte de la Basse Seugne, du Gua et du Pérat a été créé en juillet 2018 suite au regroupement du Syndicat Mixte de la Basse Seugne et du Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Gua. Le SIAH de la vallée du Gua ne comptait que 3 communes adhérentes (Brives-sur-Charente, Pérignac et Salignac-sur-Charente), cette fusion a également été l'occasion d'intégrer de petits affluents qui ne possédaient pas de structure gestionnaire.

Ce nouveau syndicat a donc engagé une étude du réseau hydraulique du bassin versant du Gua et du Pérat ainsi que les petits affluents de la Charente afin d'améliorer et de préserver les écosystèmes aquatiques sur son territoire.

Cette étude permettra au syndicat de mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) qui sera intégré à celui en cours d'élaboration sur le territoire de la Basse Seugne.

L'étude se décompose en plusieurs phases :

TRANCHE FERME :

- Phase 1 : Etat des lieux, Diagnostic partagé
- Phase 2 : Enjeux, orientation et objectifs de gestion,
- Phase 3 : Programme d'actions,
- Phase 4 : Rédaction des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'Autorisation environnementale.

Le présent rapport concerne la phase 2 : Enjeux, orientation et objectifs de gestion

La finalité de cette phase de l'étude est, suite au partage du diagnostic avec les élus du Syndicat et à la synthèse des enjeux réglementaires, de faire émerger les enjeux et objectifs sur lesquels le PPG sera élaboré.

Le fruit du travail élaboré lors de cette phase doit refléter les attentes des acteurs locaux pour leur territoire.

2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

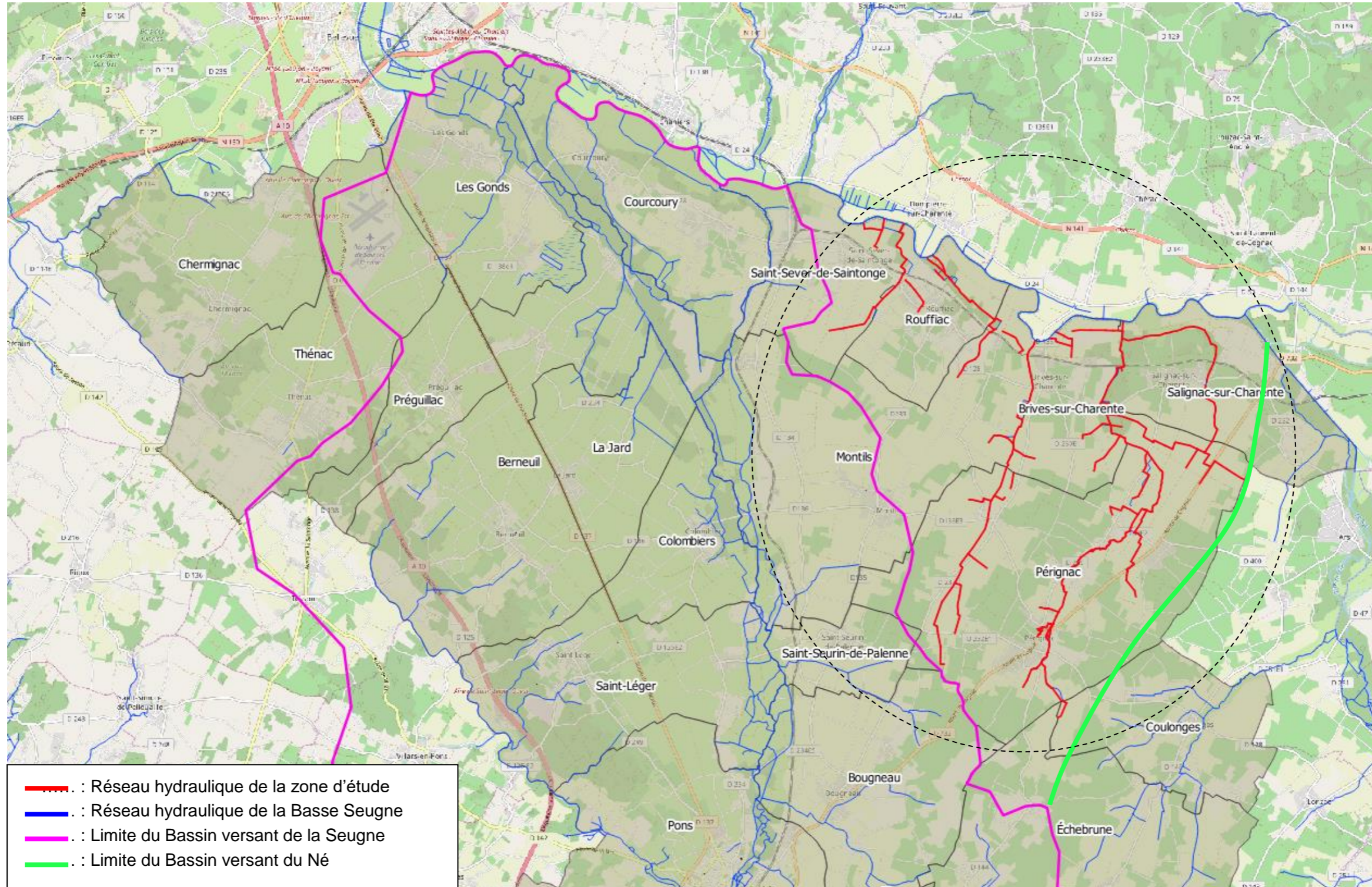
La zone d'étude correspond au réseau hydraulique du bassin versant du Gua et du Pérat ainsi que les petits affluents de la Charente. Elle comprend le territoire des 5 communes (Brives-sur-Charente, Coulonges, Echebrune, Salignac-sur-Charente et Rouffiac) ayant rejoint le Syndicat Mixte en juillet 2018 ainsi que les zones blanches.

Le détail de l'ensemble des communes concernées est présenté ci-dessous :

Tableau 1 : Surfaces communales comprises dans la zone d'étude

Commune	Surface totale (Ha)	Surface dans zone d'étude (ha)	% dans zone d'étude
Saint-Sever-de-Saintonge	817	487,3	59
Rouffiac	590	590	100
Montils	2 385	872,3	36
Brives-sur-Charente	598	598	100
Salignac-sur-Charente	1017	680,7	67
Pérignac	2 766	2 625,8	95
Coulonges	925	72,5	7,8
Echebrune	1 732	239,2	13,8
Saint-Seurin-de-Palenne	398	7,1	1,8
Bougneau	1 475	23,8	1,6

Ainsi, la zone d'étude représente environ 3 500 ha et le réseau hydrographique est d'environ 76 km (cours d'eau et fossés principaux).



Carte 1 : Périmètre de l'étude diagnostic

Le linéaire de réseau hydraulique ayant fait l'objet d'un arpentage dans le cadre de cette étude est détaillé ci-dessous :

Tableau 2 : Réseau hydraulique concerné par l'étude préalable au futur PPG

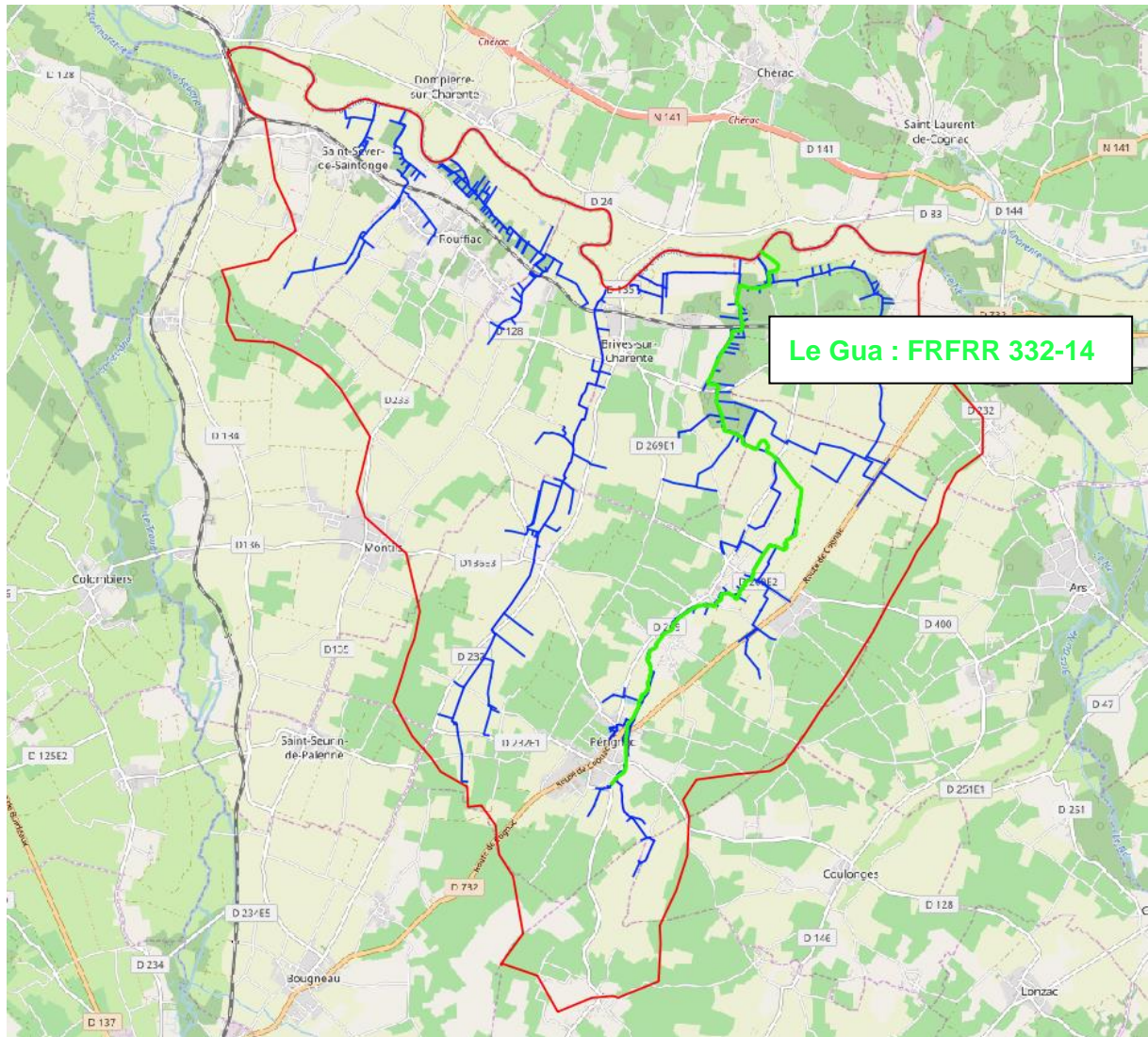
Nom du cours d'eau ou bras	Linéaire (m)	Somme (m)
Bras de la Grande Prairie	382	30 621
Bras de la Papone	1 501	
Bras de Saint-Sever	569	
Bras des Communaux	714	
Bras des Popelins	1 225	
Bras du Port	503	
Font de Liron	1 398	
Font de Pérignac	730	
Font Grigot	4 294	
Font Poirier	230	
Le Fossé Courant	3 663	
Le Gua	10 883	
Le Pérat	2 681	
Les Fontanies	1 149	
Les Gourds	700	
Fossés (agricole, de route)	46 439	46 439

N.B. : La méthodologie utilisée pour différencier les fossés des cours d'eau est présentée dans le rapport de phase 1

3 RAPPELS DE LA PHASE I

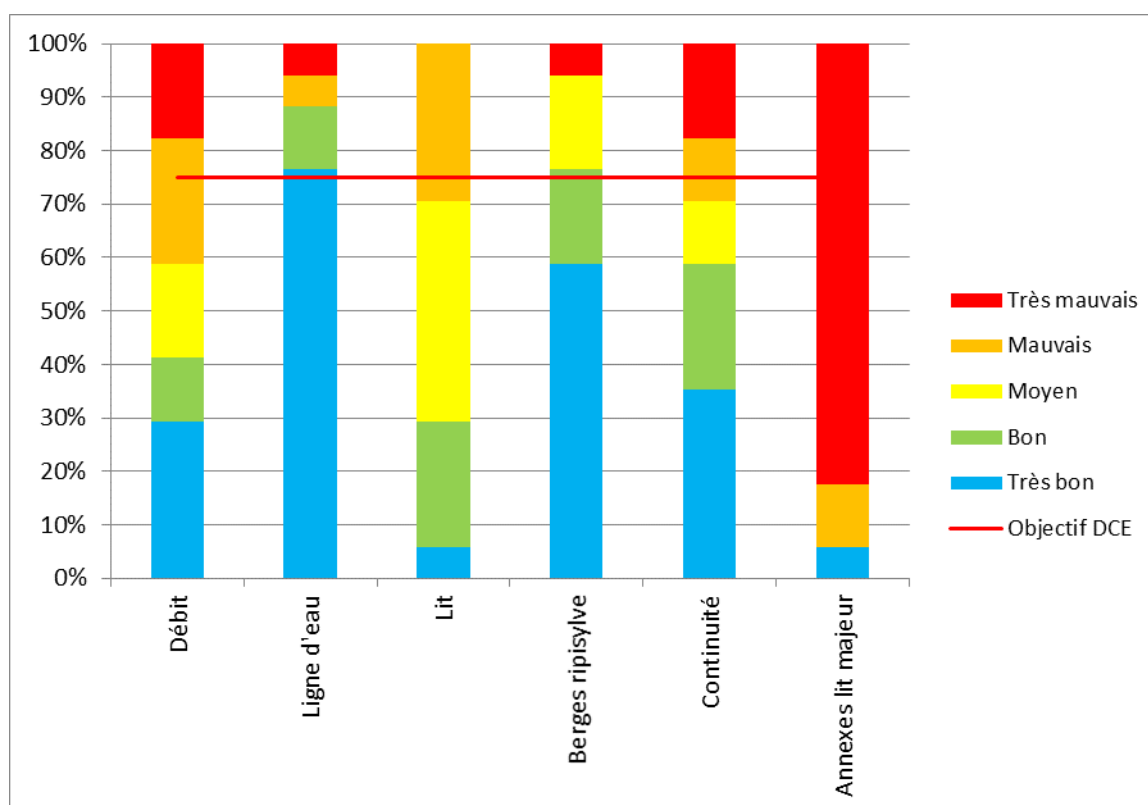
Ce paragraphe synthétise les différents éléments du diagnostic réalisé au cours de la phase I (hydromorphologie, qualité physico-chimique, qualité biologique, usages...) pour le réseau hydrographique de la zone d'étude ainsi que pour la masse d'eau : « FRFR332-14 : Le Gua ».

Pour rappel, le périmètre de cette masse d'eau ne concerne qu'une partie de la zone d'étude.



Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la masse d'eau « Le Gua »

3.1 REH



Graphique 1 : Niveau d'altération des compartiments du réseau hydrographique de la zone d'étude en 2018

Seuls les compartiments « Berges et ripisylve » et « Ligne d'eau » atteignent l'objectif fixé par la DCE.

Le compartiment « Continuité » n'en est pas loin. En revanche les compartiments « Lit », « Débit » et « Annexes et lit majeur » sont beaucoup plus dégradés.

Tableau 3 : Synthèse du niveau d'altération des différents compartiments de la zone d'étude

<i>Compartiments</i>	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)	Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
Débit	34 %	-
Continuité	16 %	Nombre d'ouvrages infranchissables
Ligne d'eau	-	Mise en bief
Lit majeur	69 %	Mise en cultures
Berges ripisylve	- %	-
Lit	51 %	Espèces invasives

3.2 QUALITE DE L'EAU

La qualité d'eau de l'eau du Gua est jugée médiocre en raison de la teneur en nitrites et phosphore. Par ailleurs, l'agence de l'eau juge que cette masse d'eau subit des pressions significatives suivantes :

- Rejets de stations d'épuration
- Nitrates
- Pesticides

3.3 ESPACES NATURELS

Cette masse d'eau fait partie des sites Natura 2000 : 7.2.1 « FR5400472 : Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran (ZSC) » / « FR5412005 : Vallée de la Charente Moyenne et Seugnes (ZPS) » et de 3 ZNIEFF en rapport avec le réseau hydrographique.

L'intérêt écologique est fort avec la présence de la Charente et de son lit majeur. On notera également que la zone de plateau est également classée en ZICO.

3.4 USAGES, PATRIMOINE

Au regard du faible linéaire de réseau hydrographique et du fait que nombre de tronçons ne présentent pas d'écoulements permanents, il n'y a pas beaucoup d'usage de l'eau sur la zone d'étude.

On notera tout de même la présence de nombreux ouvrages dans le bourg de Pérignac et au niveau de nombreuses sources.

3.5 ACTEURS LOCAUX

Jusqu'en 2018, une seule structure de gestion existait sur la zone d'étude : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Gua mais il ne gérait qu'une partie du réseau hydrographique de la zone d'étude. Aujourd'hui, la structure compétente est le Syndicat Mixte de la Basse Seugne, du Gua et du Pérat.

3.6 CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

Les cours d'eau de la zone d'étude ne font l'objet d'aucune contrainte réglementaire supplémentaire à celles s'appliquant aux cours d'eau.

4 ENJEUX ET OBJECTIFS

La finalité de cette phase de l'étude est la définition d'enjeux et d'objectifs par les élus du syndicat de façon à élaborer un programme d'actions en cohérence avec le diagnostic et leurs attentes.

La détermination des enjeux sur la zone d'étude repose sur quatre grands principes :

- Les souhaits des élus du syndicat pour leur territoire.
- Les enjeux et objectifs doivent être conformes à ceux déjà définis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (D.C.E.), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour-Garonne et sa déclinaison locale le SAGE Charente, la SLGRI et la protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable ainsi que le document d'objectifs du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran ».
- La définition des enjeux intègre l'état actuel des cours d'eau de la zone d'étude, analysé par la méthode du R.E.H.
- La définition des enjeux repose sur les usages et les contraintes du milieu : agriculture, industrie, pêche, tourisme...

4.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ELUS

La hiérarchisation des enjeux est du ressort des élus. Lors de la réunion de présentation de l'état des lieux- diagnostic du 21 novembre 2018, il a été convenu que des questionnaires seraient envoyés à chaque commune afin que les élus indiquent le niveau de priorité des problématiques identifiées en phase I de l'étude.

Le document transmis aux élus est repris ci-dessous :

Tableau 4 : Questionnaire envoyé aux élus de la zone d'étude

Territoire	Problématiques	Niveau de priorité constaté lors du diagnostic +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Niveau de priorité au regard de la réglementation +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible 0 : nul	Objectif opérationnel	Exemples d'actions proposées par l' Agence de l'eau Adour Garonne
Gua Pérat	Absence de ripisylve					
	Absence d'habitats humides					
	Accessibilité à certaines parcelles				Renforcement ou création de gués	MIA03 Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
	Artificialisation des berges, urbanisation					
	Assecs estivaux, étiages sévères	+++				
	Atterrissements					
	Colmatage du fond du lit	+++			Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA02 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Continuité écologique (Moulins, ponts)				Restauration de la continuité écologique	MIA03 Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
	Espèces végétales envahissantes	+			Lutte contre la Jussie et les Erables Negundo	MIA02 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Embroussaillage du lit mineur, branches basses					
	Erosion de berge					
	Fond lit uniforme	+++			Diversification des écoulements	MIA02 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Incision du lit					
	Inondation de routes et maisons				Créer des zones d'expansion de crue	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
	Piétinement des berges					
	Présence d'embâcles gênants					
	Qualité d'eau	+++	+++		Réduire les sources de pollution	AGR 02
AGR 03						limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
AGR 05						Elaborer un plan d'action sur une seule AAC (Aire Alimentation de Captage)
AGR 08						Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates
Sources non entretenues				Restaurer les sources pour soutenir l'étiage	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief						
Uniformisation des habitats riverains	++			Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
Nouvelles problématiques						par mail : Stephanie.Jory@unima.fr
						par courrier : SMBS, 28 rue de Vaucanson 17 180 PERIGNY
					COMMUNE : NOM DU REDACTEUR :	

4.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES RETENUS PAR LES ELUS

Tableau 5 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et problématiques retenus par les élus

Problématiques	Enjeu associé	Bougneau	Brives-sur-Charente	Echebrune	Montils	somme points élus
Absence de ripisylve	Milieux					
Absence d'habitats humides	Milieux				2	2
Accessibilité à certaines parcelles	Hydraulique					
Artificialisation des berges, urbanisation	Milieux					
Assecs estivaux, étiages sévères	Hydraulique		2	2	2	6
Atterrissements	Hydromorphologique					
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique		3	3	2	8
Continuité écologique (Moulins, ponts)	Continuité écologique	2			1	3
Espèces végétales envahissantes	Milieux	3		2		5
Embroussaillement du lit mineur, branches basses	Milieux		1			1
Erosion de berge	Hydromorphologique	1	1		2	4
Fond lit uniforme	Hydromorphologique			2		2
Incision du lit	Hydromorphologique					
Inondation de routes et maisons	Hydraulique					
Piétinement des berges	Hydromorphologique		1			1
Présence d'embâcles gênants	Hydraulique	3	2			5
Qualité d'eau	Milieux	3	3	3	3	12
Sources non entretenues	Hydraulique	3				3
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique					
Uniformisation des habitats riverains	Milieux	1		1		2

3 questionnaires ont été retournés par les différentes communes du territoire et les réponses de la commune de **Bougneau** ont été reprises du questionnaire renvoyé dans le cadre de l'étude sur la Basse Seugne. A raison de 3 points maximum par commune, chaque problématique peut avoir un nombre maximal de 12 points.

La priorisation des actions dans la programmation pluriannuelle découlera de cette hiérarchisation.

On notera qu'aucune commune n'a ajouté de problématique supplémentaire.

La somme des points distribués par les élus doit ensuite être convertie en classe afin d'être comparée aux hiérarchisations issues du diagnostic et de la réglementation.

Tableau 6 : Définition de la classe de priorité en fonction du nombre de points distribués par les élus

Somme des points	0 à 2	3 à 5	6 à 8	>=9
Classe de priorité	-	1	2	3

Tableau 7 : Classes de priorité des problématiques du territoire retenues par les élus

Problématiques	Niveau de priorité retenu par les élus
Qualité d'eau	3
Assecs estivaux, étiages sévères	2
Colmatage du fond du lit	2
Continuité écologique (Moulins, ponts)	1
Espèces végétales envahissantes	1
Erosion de berge	1
Présence d'embâcles gênants	1
Sources non entretenues	1
Absence de ripisylve	
Absence d'habitats humides	
Accessibilité à certaines parcelles	
Artificialisation des berges, urbanisation	
Atterrissements	
Embroussaillage du lit mineur, branches basses	
Fond lit uniforme	
Incision du lit	
Inondation de routes et maisons	
Piétinement des berges	
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	
Uniformisation des habitats riverains	

On notera que la problématique « Qualité d'eau » a été jugée prioritaire par l'ensemble des communes ayant répondu.

Les problématiques « Fond du lit uniforme » et « Uniformisation des habitats riverains » n'ont pas été jugées prioritaires malgré leur mise en évidence dans le diagnostic.

La première peut être regroupée avec la problématique « Colmatage du fond du lit ».

Il n'y a donc pas d'ajustement à faire au niveau des priorités. Seule la gestion des espèces envahissantes se verra attribuer le même niveau de priorité que sur le reste du bassin versant de la Seugne, dans un souci de cohérence territoriale.

5 PISTES D' ACTIONS

A la lumière du diagnostic et des enjeux hiérarchisés, un premier panel de solutions envisageables est présenté ci-dessous, il s'agit de pistes d'actions issues du Programme de mesures (PDM) du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, pour atteindre les objectifs opérationnels.

En globalité, il s'agit de travailler sur 12 objectifs opérationnels par le biais de 6 actions générales, par ordre de priorité :

Tableau 8 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux actions du PDM de l'agence de l'eau

Problématiques	Niveau de priorité final	Causes	Objectif opérationnel	Exemples d'actions proposées par l'agence de l'eau Adour Garonne	
Qualité d'eau	3	Mauvaise qualité d'eau sur le Gua en raison de pressions agricoles et rejet de STEP	Réduire les sources de pollution	AGR 02	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive Nitrates
				AGR 03	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
				AGR 05	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC (Aire Alimentation de Captage)
				AGR 08	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates
Assecs estivaux, étiages sévères	2	Gua aval et Pérat intégral en assecs annuels	Réduction du linéaire d'assecs	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Colmatage du fond du lit	2	Plus d 75 % du linéaire concerné par un colmatage important	Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Continuité écologique (Moulins, ponts)	1	Ouvrages hydrauliques problématiques isolés	Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
Espèces végétales envahissantes	1	2 petits spots de jussie constatés et érables	Lutte contre la Jussie et les Erables Negundo	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Erosion de berge	1	Problématique non constatée			
Fond lit uniforme	1	Fond terreux majoritaire, seul le Gua présente une diversité de substrats	Diversification des écoulements	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Présence d'embâcles gênants	1	Problématique non constatée			
Sources non entretenues	1	Nombreuses sources recensées	Restaurer les sources pour soutenir l'étiage	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Uniformisation des habitats riverains		Zones cultivées majoritaires sur la zone d'étude	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau		
Absence de ripisylve		Problématique non constatée			
Absence d'habitats humides		Problématique non constatée			
Accessibilité à certaines parcelles		Problématique non constatée			
Artificialisation des berges, urbanisation		Problématique non constatée			
Atterrissements		Problématique non constatée			
Embroussaillage du lit mineur, branches basses		Problématique non constatée			
Incision du lit		Problématique non constatée			
Inondation de routes et maisons		Problématique non constatée			
Piétinement des berges		Problématique non constatée			
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief		Problématique non constatée			

Également, le Document d'objectifs (DOCOB) du Site Natura 2000 « FR5400-473 : Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran », réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), contient un certain nombre d'actions pouvant servir à l'élaboration du programme d'actions du syndicat. Les actions entrant dans le champ de compétences du syndicat sont indiquées dans le tableau ci-après.

La signification des préfixes des codes des actions est la suivante :

Préfixe du code action	Signification
A	Domaine Agricole et milieux ouverts
E	Domaine aquatique : Eau, milieux aquatiques
B	Domaine forestier : Boisements et haies
TL	Tourisme/loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie
S	Suivis
MO	Mise en Oeuvre

Tableau 9 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux actions du DOCOB

Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel	Action du DOCOB associée	
Qualité d'eau	3	Captages AEP Coulonge et St-Hippolyte	Amélioration de la qualité de l'eau	A2	Gestion environnementale des prairies naturelles
				A4	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail.
Assecs estivaux, étiages sévères	2	Prélèvements, cultures	Réduction des prélèvements		
Colmatage du fond du lit, Fond du lit uniforme	2	Ouvrages transversaux, faibles débits	Restauration hydromorphologique	E2	Restauration des fonctions naturelles des cours d'eau par l'adaptation des pratiques de gestion et des activités
Continuité écologique (Moulins, ponts, buses...)	1	Proximité du fleuve Charente	Restauration de la continuité écologique, remplacement	E5	Adaptation des ouvrages d'art Vison d'Europe
				E10	Mise en œuvre de la trame bleue sur la Charente, la Seugne et le Coran
				E11	Amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs par l'aménagement des obstacles à la migration
Espèces végétales envahissantes	1	Jussie, érable Negundo	Lutte contre la jussie et les érables Negundo	E16	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Erosion de berge	1	Absence de ripisylve	Plantations	E8	Génie écologique de restauration des berges de la Charente et de ses affluents
Présence d'embâcles gênants	1	Absence d'entretien de parcelles riveraines	Restauration de la capacité hydraulique	E9	Gestion de la végétation rivulaire et des berges des fossés
Sources non entretenues	1	Absence d'entretien de parcelles riveraines	Protection et entretien des sources	E13	Mesures en faveur des zones humides : mares
Uniformisation des habitats riverains		Mise en culture	Gestion	B3	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés
				B7	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraie sous-étage frênaie)
				B8	Gestion environnementale des boisements de rapport (peupleraies pures)
Absence de ripisylve		Entretien drastique	Plantations	B4	Gestion environnementale des ripisylves
Absence d'habitats humides		Mise en culture	Acquisition foncière	A5	Restauration et gestion biologique de la cladiaie : Marais de l'Anglade
				A8	Gestion environnementale de la mégaphorbiaie
				E13	Mesures en faveur des zones humides Mares
Accessibilité à certaines parcelles		Absence d'entretien de certains gués existants	Mise ne place d'ouvrages de franchissement		
Artificialisation des berges, urbanisation		Non constaté	-		
Atterrissements		Non constaté	-		
Embranchement du lit mineur, branches basses		Absence d'entretien de parcelles riveraines	Entretien de la ripisylve	E3	Organiser pour les affluents une forme d'entretien collectif des berges
				E7	Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges
				E9	Gestion de la végétation rivulaire et des berges

Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel	Action du DOCOB associée	
					des fossés
Incision du lit		Non constaté	-		
Inondation de routes et maisons		TRI Saintes Cognac Angoulême	Ralentissement des ruissellements	B9	Reconstitution/Création d'un maillage de haie
Piétinement des berges		Absence de clôture sur pâtures	Mise en défens	A4	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail.
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief		Moulins, ouvrages	Restauration de la continuité écologique, remplacement	TL4	Informier et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public

Les différentes pistes d'actions proposées précédemment visent à appréhender l'ensemble des problématiques de la zone d'étude : milieux, qualité d'eau, quantité et inondations.

Certaines problématiques font déjà l'objet de programmes d'actions et d'outils opérationnels portés par différentes structures ou services de l'état :

Tableau 10 : Structures

Structures	Outil / Moyens opérationnels	Problématique(s) concernée(s)
EPTB	PAPI	Inondation
	SLGRI	Inondation
	Re-Source	Qualité d'eau Quantité d'eau
	RECEMA	Qualité d'eau
	Cellule Migrateurs	Continuité écologique
	SAGE	Inondation Qualité d'eau Quantité d'eau Milieux, Bassin versant Gouvernance
Département 17	RCD17	Qualité d'eau Milieux, Bassin versant
FDAAPPMA17	PDPG	Milieux, Bassin versant
	Suivis piscicoles	Milieux, Bassin versant Continuité écologique
	Suivi des assecs	Quantité d'eau
AFB	ONDE (Suivi des étiages)	Quantité d'eau
ASCO	Programmes pluriannuels	Milieux, Bassin versant
FDGDON	Campagnes de piégeage	Milieux
LPO	DOCOB	Milieux, Usages, Bassin versant

Le Syndicat Mixte de la Basse Seugne, du Gua et du Pérat devra donc proposer un programme d'actions composant avec les différents programmes et les différentes actions menées sur son territoire par les autres acteurs.

Cela permettra une meilleure cohérence et évitera les actions redondantes, donc le gaspillage de fonds publics.

ANNEXES